



N° 85-404-XIF au catalogue

Les maisons d'hébergement au Canada : feuillets d'information pour le Canada, les provinces et les territoires



2005-2006



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (téléphone : 613-951-9023 ou appel sans frais 1-800-387-2231).

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web à www.statcan.ca.

Service national de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Renseignements concernant le Programme des services de dépôt	1-800-700-1033
Télécopieur pour le Programme des services de dépôt	1-800-889-9734
Renseignements par courriel	infostats@statcan.ca
Site Web	www.statcan.ca

Renseignements pour accéder au produit

Le produit n° 85-404-XIF au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.ca et de choisir la rubrique Publications.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées dans le site www.statcan.ca sous À propos de nous > Offrir des services aux Canadiens.



Statistique Canada

Centre canadien de la statistique juridique

Les maisons d'hébergement au Canada : feuillets d'information pour le Canada, les provinces et les territoires

2005-2006

par Roxan Vaillancourt et Andrea Taylor-Butts,
Centre canadien de la statistique juridique

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2007

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Juin 2007

N° 85-404-XIF au catalogue
ISSN 1715-3689

Périodicité : bisannuel

Ottawa

This publication is available in English upon request (catalogue no. 85-404-XIE).

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Remerciements

L'Enquête sur les maisons d'hébergement est surtout financée par l'Initiative fédérale de lutte contre la violence familiale et reçoit des fonds additionnels de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. L'équipe de projet de l'Enquête sur les maisons d'hébergement tient à remercier les divers groupes de travail fédéraux-provinciaux-territoriaux, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, les associations de maisons d'hébergement, les directrices et directeurs de maisons d'hébergement, les centres de recherche sur la violence familiale, l'Entreprise nationale relative à la statistique juridique, le Comité des agents de liaison et la direction du Centre canadien de la statistique juridique d'avoir contribué au processus de consultation et d'élaboration de cette enquête. L'équipe de projet aimerait aussi remercier sincèrement tous les refuges qui y ont participé.

Table des matières

Introduction	6
Feuillelet d'information national	7
Feuillelet d'information — Terre-Neuve-et-Labrador	9
Feuillelet d'information — Île-du-Prince-Édouard	11
Feuillelet d'information — Nouvelle-Écosse.....	13
Feuillelet d'information — Nouveau-Brunswick.....	15
Feuillelet d'information — Québec	17
Feuillelet d'information — Ontario.....	19
Feuillelet d'information — Manitoba.....	21
Feuillelet d'information — Saskatchewan.....	23
Feuillelet d'information — Alberta	25
Feuillelet d'information — Colombie-Britannique	27
Feuillelet d'information — Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	29

Introduction

À l'étendue du Canada, les refuges constituent une source importante de soutien pour les personnes en situation de crise. Ils forment une composante essentielle des services et des programmes qui répondent aux besoins des personnes cherchant à fuir la violence familiale ainsi que des personnes faisant face à diverses autres difficultés, comme des problèmes de logement, de santé mentale et de toxicomanie. Les refuges, qui sont plus qu'un endroit sûr où demeurer, mettent à la disposition des résidents divers services pour les aider à améliorer leur vie. En outre, les refuges mènent souvent des activités d'approche, offrant ainsi un appui indispensable aux personnes résidant hors de l'établissement.

Élaborée dans le cadre de l'Initiative fédérale de lutte contre la violence familiale, l'Enquête sur les maisons d'hébergement (EMH) vise à répondre au besoin de renseignements plus complets sur les services offerts aux victimes de violence familiale. Par le passé, les renseignements sur les maisons d'hébergement étaient recueillis au moyen de l'Enquête sur les établissements de soins pour bénéficiaires internes. Depuis 1992-1993 toutefois, l'EMH est réalisée séparément.

L'EMH consiste en un recensement biennal de tous les établissements d'hébergement pour les femmes victimes de violence familiale¹. Des questionnaires sont envoyés par courrier à tous les refuges et organismes (p. ex. maisons d'hébergement, maisons d'hébergement de deuxième étape, réseaux de maisons d'hébergement, centres d'urgence pour femmes, refuges d'urgence généraux et centres de ressources familiales) qui sont reconnus pour fournir des services d'hébergement aux femmes violentées dans l'ensemble des provinces et des territoires. Cependant, les refuges qui ne fournissent pas des services *exclusivement* aux femmes fuyant la violence familiale, comme les centres d'urgence généraux, sont inclus afin qu'on puisse brosser un portrait plus fidèle des établissements utilisés par les femmes violentées. On recueille des renseignements sur les caractéristiques des établissements et sur les services fournis au cours des 12 mois précédents (c.-à-d. du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006). En outre, on utilise un instantané d'un jour (soit le 19 avril 2006) pour dresser le profil des femmes et des enfants qui résidaient dans des refuges cette journée-là.

Dans le cadre de l'EMH de 2005-2006, le questionnaire a été envoyé à 553 refuges; 486 d'entre eux, soit 88 %, y ont répondu. Toutefois, les données présentées dans les feuillets d'information sur l'EMH de 2005-2006 représentent l'ensemble des 553 établissements, car une méthode d'imputation a été utilisée pour remplacer les données manquantes des non-répondants à l'enquête. Les données imputées ont été mises à l'essai en vue de repérer les différences statistiquement significatives par rapport aux données recueillies auprès des répondants. Les résultats de l'essai n'indiquent aucune différence statistiquement significative entre les données imputées et les données recueillies auprès des répondants.

La présente publication expose les faits saillants de l'EMH aux échelons national, provincial et territorial.

1. Les refuges qui n'offrent pas de services d'hébergement sont exclus.

Feuillelet d'information national

On a dénombré 105 711 admissions de femmes et d'enfants à charge pour la période allant du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006¹.

Profil des résidents le 19 avril 2006

Lors de l'instantané pris le 19 avril 2006, 7 425 personnes résidaient dans des refuges à l'étendue du Canada : 53 % (3 958) étaient des femmes et 47 % (3 467), des enfants à charge.

Environ les trois quarts (74 %) des femmes (2 912) se trouvant dans des refuges le 19 avril 2006 avaient été victimes de mauvais traitements; cela représente approximativement 29 pour 100 000 femmes² au Canada qui résidaient dans des refuges afin d'échapper à la violence. Les autres femmes ont été admises pour d'autres raisons, comme des problèmes de logement.

Parmi les femmes admises en raison de mauvais traitements, 66 % fuyaient la violence psychologique ou affective, 55 %, la violence physique, 41 %, les menaces, 37 %, l'exploitation financière, 28 %, le harcèlement et 23 %, la violence sexuelle³.

Plus de la moitié (51 %) des femmes qui fuyaient une situation de violence ont été admises avec leurs enfants; 67 % de ces enfants (1 998) avaient moins de 10 ans.

Environ la moitié (52 %) des femmes ayant des responsabilités parentales qui ont été admises en raison de la violence ont dit qu'elles cherchaient aussi à protéger leurs enfants contre des situations de violence telles que l'observation de la violence envers leur mère, la violence psychologique (41 %), les mauvais traitements physiques (26 %), les menaces (19 %), la négligence (16 %) et la violence sexuelle (5 %)⁴.

Les deux tiers des femmes violentées ont indiqué que l'agresseur était leur conjoint ou leur partenaire. En outre, 13 % des femmes ont subi la violence infligée par un ex-conjoint ou un ex-partenaire, 6 %, par leur petit ami ou un ancien petit ami, 5 %, par une personne apparentée et 4 %, par une autre personne. Dans le cas de 6 % des femmes, le lien avec l'agresseur était inconnu.

Le plus souvent, les femmes résidant dans des refuges le 19 avril 2006 s'y étaient présentées spontanément (30 %). D'autres femmes avaient été aiguillées par un autre organisme communautaire (17 %), par une autre maison d'hébergement (14 %) ou par des membres de la famille ou des amis (7 %)⁵.

Près de 4 femmes sur 10 (36 %) qui se trouvaient dans des refuges le 19 avril 2006 s'y étaient rendues auparavant. Parmi ces clientes réitérantes, 39 % avaient résidé dans le refuge une fois au cours de l'année précédente, 20 % y avaient résidé de deux à quatre fois et 14 % s'y étaient rendues cinq fois ou plus. Pour le cinquième (22 %) des clientes réitérantes, le dernier séjour remontait à plus de 12 mois et pour 5 % d'entre elles, le nombre de séjours antérieurs était inconnu.

La majorité des femmes qui ont quitté un refuge le jour de l'instantané n'avaient pas l'intention de retourner chez elles auprès de leur conjoint ou de leur partenaire. Environ le cinquième (19 %) des femmes prévoyaient aménager un nouveau logement sans leur conjoint ou leur partenaire, et un autre

1. La période de déclaration précise peut varier. On a demandé aux refuges de fournir les renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2006 ou pour leur propre exercice financier de 12 mois.
2. Comprend toutes les femmes mariées, séparées et vivant en union libre.
3. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100 (p. ex. les répondants peuvent avoir choisi plus d'une réponse).
4. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100. Les femmes ayant des responsabilités parentales comprennent les femmes admises dans des refuges avec ou sans leurs enfants. Toutefois, on ignore si les femmes admises sans leurs enfants en avaient la garde au moment de l'admission.
5. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

cinquième (21 %) prévoient se diriger vers un autre type de logement⁶. En outre, 12 % des femmes avaient l'intention de se rendre dans un autre refuge, 9 %, de demeurer chez des amis ou des personnes apparentées et 8 %, de retourner chez elles sans leur conjoint ou leur partenaire. Environ 15 % des femmes avaient l'intention de retourner auprès de leur conjoint ou de leur partenaire. Enfin, on ignore où 15 % des femmes prévoient demeurer après avoir quitté le refuge.

Plus de 3 femmes violentées sur 10 (31 %) ont déclaré que la police était intervenue dans l'affaire de violence la plus récente; des accusations ont été portées contre l'agresseur dans 62 % des cas.

Profil des refuges en 2005-2006

Neuf refuges sur dix desservent des populations urbaines et suburbaines, alors que 42 % des refuges offraient leurs services à des populations rurales et 28 %, aux populations vivant dans les réserves⁷.

Au total, 30 refuges (5 %) étaient situés dans une réserve, 19 refuges (3 %) appartenaient à un conseil de bande et 20 refuges (4 %) étaient exploités par un conseil de bande.

La majorité des refuges offraient aux résidentes les services internes suivants : planification de la sécurité ou de la protection (92 %), counselling individuel à court terme (91 %), défense des droits (90 %), transport ou accompagnement (90 %) et services d'aiguillage pour un logement (86 %).

Les établissements offraient aussi sur place des services aux non-résidentes qui avaient besoin d'aide. Ces services comprenaient des lignes d'écoute téléphoniques (68 %), la planification de la sécurité ou de la protection (66 %), le counselling individuel à court terme (63 %) et la défense des droits (63 %)⁸.

Les services offerts sur place aux enfants comprenaient les espaces récréatifs extérieurs (81 %) et intérieurs (78 %), le counselling individuel (67 %), l'orientation ou le soutien de groupe (56 %) ainsi que les programmes pour les enfants témoins ou victimes de mauvais traitements (52 %)⁹.

Les trois quarts des refuges ont dit avoir au moins une entrée permettant l'accès aux personnes en fauteuil roulant, 65 % des refuges ont fait état de salles de bains accessibles en fauteuil roulant et une proportion similaire (62 %) ont fait état de chambres à coucher accessibles en fauteuil roulant. Environ le quart (23 %) des refuges offraient des services aux personnes sourdes ou ayant une déficience auditive et 18 % offraient des services aux personnes aveugles ou ayant une déficience visuelle.

Enfin, 496 établissements ont dit avoir consacré au total 23 684 heures¹⁰ par semaine à des services d'approche. Les services d'approche comprenaient la prestation d'information, l'accompagnement des victimes devant les tribunaux, la rencontre avec les clients afin de discuter des possibilités et des options, et la participation aux activités des centres de consultation.

6. Comprend les hôpitaux, les services d'hébergement (c.-à-d. des foyers de groupes et des centres de désintoxication et de réadaptation) et les motels.

7. Les régions urbaines et suburbaines comptent au moins 1 000 habitants et ont une densité de population d'au moins 400 habitants par kilomètre carré. Les régions rurales comprennent les petites villes, les villages et d'autres endroits peuplés comptant moins de 1 000 habitants. Une réserve est définie comme une parcelle de terrain que le gouvernement fédéral a mis à la disposition et au profit d'une bande des Premières nations régie par Affaires indiennes et du Nord Canada.

8. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

9. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

10. Alors que le nombre d'heures consacrées à ces services variait selon le refuge, la moyenne nationale s'établissait à 48 heures par semaine.

Feuille d'information — Terre-Neuve-et-Labrador

Le questionnaire de l'Enquête sur les maisons d'hébergement de 2005-2006 a été envoyé à 14 établissements reconnus pour fournir des services d'hébergement aux femmes violentées vivant à Terre-Neuve-et-Labrador¹.

On a dénombré 1 125 admissions de femmes et d'enfants à charge pour la période allant du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006².

Profil des résidents le 19 avril 2006³

Lors de l'instantané pris le 19 avril 2006, 107 personnes résidaient dans des refuges à Terre-Neuve-et-Labrador : 60 % (64) étaient des femmes et 40 % (43), des enfants à charge.

Environ 9 femmes (89 %) sur 10 (57) se trouvant dans des refuges le 19 avril 2006 avaient été victimes de mauvais traitements; cela représente approximativement 32 pour 100 000 femmes⁴ au Canada qui résidaient dans des refuges afin d'échapper à la violence. Les autres femmes ont été admises pour d'autres raisons, comme des problèmes de logement.

Parmi les femmes admises en raison de mauvais traitements, 97 % fuyaient la violence psychologique ou affective, 73 %, la violence physique, 45 %, le harcèlement, 44 %, les menaces, 42 %, la violence sexuelle et 36 %, l'exploitation financière⁵.

Environ 4 femmes sur 10 (39 %) qui fuyaient une situation de violence ont été admises avec leurs enfants; 60 % de ces enfants (25) avaient moins de 10 ans.

Le cinquième des femmes ayant des responsabilités parentales qui ont été admises en raison de la violence ont dit qu'elles cherchaient aussi à protéger leurs enfants contre des situations de violence telles que les mauvais traitements physiques, l'observation de la violence envers leur mère (11 %), la violence psychologique (11 %) et les menaces (6 %)⁶.

Environ 7 femmes violentées sur 10 (68 %) ont indiqué que l'agresseur était leur conjoint ou leur partenaire. En outre, 9 % des femmes ont subi la violence infligée par un ex-conjoint ou un ex-conjoint de fait, 7 %, par une personne apparentée et 5 %, par une personne inconnue. Approximativement 5 % des femmes ont subi la violence aux mains d'une autre personne, comme un ami ou une connaissance.

Le plus souvent, les femmes résidant dans des refuges le 19 avril 2006 s'y étaient présentées spontanément (41 %). D'autres femmes avaient été aiguillées par une autre maison d'hébergement (22 %), par un hôpital, un médecin, une infirmière, un autre professionnel de la santé ou un travailleur social en milieu hospitalier (14 %) ou par un autre organisme communautaire (7 %)⁷.

Près des deux cinquièmes (38 %) des femmes qui se trouvaient dans des refuges le 19 avril 2006 s'y étaient rendues auparavant. Parmi ces clientes réitérantes, 33 % avaient résidé dans le refuge cinq fois ou plus au cours de l'année précédente, 29 % y étaient restées au moins une fois et 13 % y étaient

1. On a reçu les réponses de 93 % des refuges.
2. La période de déclaration précise peut varier. On a demandé aux refuges de fournir les renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2006 ou pour leur propre exercice financier de 12 mois.
3. Pour des raisons de confidentialité, les renseignements sur les départs des résidents ne pouvaient être présentés pour cette province.
4. Comprend toutes les femmes mariées, séparées et vivant en union libre.
5. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100 (p. ex. les répondants peuvent avoir choisi plus d'une réponse).
6. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100. Les femmes ayant des responsabilités parentales comprennent les femmes admises dans des refuges avec ou sans leurs enfants. Toutefois, on ignore si les femmes admises sans leurs enfants en avaient la garde au moment de l'admission.
7. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

restées de deux à quatre fois. Dans le cas de 4 % des clientes réitérantes, le nombre de séjours antérieurs était inconnu et pour 21 % d'entre elles, le dernier séjour remontait à plus de 12 mois.

Parmi les femmes violentées, près des deux cinquièmes (37 %) ont déclaré que la police était intervenue dans l'affaire de violence la plus récente; des accusations ont été portées contre l'agresseur dans 57 % des cas.

Profil des refuges en 2005-2006

Plus de 9 refuges sur 10 (93 %) desservait des populations urbaines et suburbaines, alors que 36 % des refuges offraient leurs services à des populations rurales⁸.

La majorité des refuges offraient aux résidentes les services internes suivants : counselling individuel à court terme (93 %), planification de la sécurité ou de la protection (93 %), services d'aiguillage pour un logement (93 %), défense des droits (93 %) et services aux femmes ayant une incapacité (86 %). Près des trois quarts des établissements offraient de l'aide financière ou des services de bien-être.

Les établissements offraient aussi sur place des services aux non-résidentes qui avaient besoin d'aide. Ces services comprenaient la planification de la sécurité ou de la protection (57 %). Ils comprenaient également le counselling individuel à court terme, la défense des droits, les services d'aiguillage pour un logement et des lignes d'écoute téléphoniques; chacun de ces services était offert par environ la moitié des refuges.

Les services offerts sur place aux enfants comprenaient les espaces récréatifs intérieurs (71 %) et extérieurs (57 %). De plus, des services adaptés à la culture des enfants autochtones, l'orientation de groupe et la garde d'enfants étaient offerts par 36 % des refuges.

Environ 9 refuges sur 10 (93 %) ont dit avoir au moins une entrée permettant l'accès aux personnes en fauteuil roulant, 86 % des refuges ont fait état de chambres à coucher accessibles en fauteuil roulant et la même proportion de refuges ont fait état de salles de bains accessibles en fauteuil roulant. Près du quart des refuges offraient des services aux personnes aveugles ou ayant une déficience visuelle et 21 % offraient des services aux personnes sourdes ou ayant une déficience auditive.

Enfin, 13 établissements ont dit avoir consacré au total 215 heures⁹ par semaine à des services d'approche. Les services d'approche comprenaient la prestation d'information, l'accompagnement des victimes devant les tribunaux, la rencontre avec les clients afin de discuter des possibilités et des options, et la participation aux activités des centres de consultation.

8. Les régions urbaines et suburbaines comptent au moins 1 000 habitants et ont une densité de population d'au moins 400 habitants par kilomètre carré. Les régions rurales comprennent les petites villes, les villages et d'autres endroits peuplés comptant moins de 1 000 habitants. Une réserve est définie comme une parcelle de terrain que le gouvernement fédéral a mis à la disposition et au profit d'une bande des Premières nations régie par Affaires indiennes et du Nord Canada.

9. Alors que le nombre d'heures consacrées à ces services variait selon le refuge, la moyenne provinciale s'établissait à 17 heures par semaine.

Feuille d'information — Île-du-Prince-Édouard

Le questionnaire de l'Enquête sur les maisons d'hébergement de 2005-2006 a été envoyé à 4 établissements reconnus pour fournir des services d'hébergement aux femmes violentées vivant à l'Île-du-Prince-Édouard; on a reçu des réponses de tous les établissements.

On a dénombré 162 admissions de femmes et d'enfants à charge pour la période allant du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006¹.

Profil des résidents le 19 avril 2006²

Lors de l'instantané pris le 19 avril 2006, 15 personnes résidaient dans des refuges à l'Île-du-Prince-Édouard : 53 % (8) étaient des femmes et 47 % (7), des enfants à charge.

Toutes les femmes qui se trouvaient dans des refuges le 19 avril 2006 avaient été victimes de mauvais traitements; cela représente environ 17 pour 100 000 femmes³ au Canada qui résidaient dans des refuges afin d'échapper à la violence.

L'ensemble de ces femmes fuyaient la violence psychologique ou affective et 88 % d'entre elles fuyaient la violence physique, les menaces et le harcèlement. La moitié des femmes violentées se trouvaient dans des refuges pour échapper à l'exploitation financière et 25 %, à la violence sexuelle⁴.

Près des deux tiers des femmes (63 %) qui fuyaient une situation de violence ont été admises avec leurs enfants; 57 % de ces enfants avaient moins de 10 ans.

Presque 9 femmes sur 10 (88 %) ayant des responsabilités parentales qui ont été admises en raison de mauvais traitements ont dit qu'elles cherchaient aussi à protéger leurs enfants contre des situations de violence telles que la violence psychologique, l'observation de la violence envers leur mère (63 %), les menaces (50 %), les mauvais traitements physiques (50 %) et la négligence (38 %)⁵.

La moitié des femmes violentées ont indiqué que l'agresseur était leur conjoint ou leur partenaire, tandis que l'autre moitié des femmes ont subi la violence infligée par un ex-conjoint ou un ex-partenaire (25 %), un ancien petit ami (13 %) ou une personne apparentée (13 %).

Le plus souvent, les femmes résidant dans des refuges le 19 avril 2006 avaient été aiguillées par une autre maison d'hébergement (40 %) ou s'y étaient présentées spontanément (30 %). D'autres femmes avaient été aiguillées par un autre organisme communautaire (20 %) ou par des membres de la famille ou des amis (10 %)⁶.

Près des deux tiers (63 %) des femmes qui se trouvaient dans des refuges le 19 avril 2006 s'y étaient rendues auparavant. En effet, 8 clientes réitérantes sur 10 avaient résidé dans le refuge au moins une fois au cours de l'année précédente, alors que 20 % y étaient restées de deux à quatre fois.

1. La période de déclaration précise peut varier. On a demandé aux refuges de fournir les renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2006 ou pour leur propre exercice financier de 12 mois.
2. Pour des raisons de confidentialité, les renseignements sur les départs des résidents ne pouvaient être présentés pour cette province.
3. Comprend toutes les femmes mariées, séparées et vivant en union libre.
4. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100 (p. ex. les répondants peuvent avoir choisi plus d'une réponse).
5. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100. Les femmes ayant des responsabilités parentales comprennent les femmes admises dans des refuges avec ou sans leurs enfants. Toutefois, on ignore si les femmes admises sans leurs enfants en avaient la garde au moment de l'admission.
6. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

Plus du tiers (38 %) des femmes violentées ont déclaré que la police était intervenue dans l'affaire de violence la plus récente; des accusations ont été portées contre l'agresseur dans environ les deux tiers (67 %) des cas.

Profil des refuges en 2005-2006

Les trois quarts des refuges desservaient des populations urbaines et suburbaines, alors que la moitié des refuges offraient leurs services à des populations rurales et le quart, aux populations vivant dans les réserves⁷.

La moitié des refuges offraient aux résidentes les services internes suivants : planification de la sécurité ou de la protection, services d'aiguillage pour un logement, services axés sur les besoins des lesbiennes, services aux femmes ayant une incapacité, défense des droits et transport ou accompagnement.

Parmi les établissements qui offraient sur place des services aux non-résidentes, les trois quarts offraient la défense des droits, des services d'aiguillage pour un logement et la planification de la sécurité ou de la protection. En outre, la moitié des refuges offraient des services tels que le counselling individuel à court terme, l'apprentissage de l'autonomie fonctionnelle, les services axés sur les besoins des lesbiennes, les services aux femmes ayant une incapacité, le transport ou l'accompagnement, et les services aux femmes âgées.

La moitié des refuges disposaient d'espaces récréatifs intérieurs et extérieurs pour les enfants.

La moitié des refuges ont dit avoir au moins une entrée permettant l'accès aux personnes en fauteuil roulant, le quart des refuges ont fait état de chambres à coucher accessibles en fauteuil roulant et la même proportion de refuges ont fait état de salles de bains accessibles en fauteuil roulant.

Enfin, les 4 établissements ont dit avoir consacré au total 184 heures⁸ par semaine à des services d'approche. Les services d'approche comprenaient la prestation d'information, l'accompagnement des victimes devant les tribunaux, la rencontre avec les clients afin de discuter des possibilités et des options, et la participation aux activités des centres de consultation.

-
7. Les régions urbaines et suburbaines comptent au moins 1 000 habitants et ont une densité de population d'au moins 400 habitants par kilomètre carré. Les régions rurales comprennent les petites villes, les villages et d'autres endroits peuplés comptant moins de 1 000 habitants. Une réserve est définie comme une parcelle de terrain que le gouvernement fédéral a mis à la disposition et au profit d'une bande des Premières nations régie par Affaires indiennes et du Nord Canada.
 8. Alors que le nombre d'heures consacrées à ces services variait selon le refuge, la moyenne provinciale s'établissait à 46 heures par semaine.

Feuille d'information — Nouvelle-Écosse

Le questionnaire de l'Enquête sur les maisons d'hébergement de 2005-2006 a été envoyé à 17 établissements reconnus pour fournir des services d'hébergement aux femmes violentées vivant en Nouvelle-Écosse¹.

On a dénombré 1 766 admissions de femmes et d'enfants à charge pour la période allant du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006².

Profil des résidents le 19 avril 2006

Lors de l'instantané pris le 19 avril 2006, 176 personnes résidaient dans des refuges en Nouvelle-Écosse : 46 % (81) étaient des femmes et 54 % (95), des enfants à charge.

Plus de 9 femmes (94 %) sur 10 (76) se trouvant dans des refuges le 19 avril 2006 avaient été victimes de mauvais traitements; cela représente environ 28 pour 100 000 femmes³ au Canada qui résidaient dans des refuges afin d'échapper à la violence. Les autres femmes ont été admises pour d'autres raisons, comme des problèmes de logement.

Parmi les femmes admises en raison de mauvais traitements, 90 % fuyaient la violence psychologique ou affective, 79 %, la violence physique, 52 %, les menaces, 46 %, la violence sexuelle, 42 %, l'exploitation financière et 38 %, le harcèlement⁴.

Plus de la moitié (53 %) des femmes qui fuyaient une situation de violence ont été admises avec leurs enfants; 66 % de ces enfants (57) avaient moins de 10 ans.

Près de la moitié (49 %) des femmes ayant des responsabilités parentales qui ont été admises en raison de mauvais traitements ont dit qu'elles cherchaient aussi à protéger leurs enfants contre des situations de violence telles que l'observation de la violence envers leur mère, la violence psychologique (29 %), les mauvais traitements physiques (29 %), les menaces (10 %) et la négligence (6 %)⁵.

Environ 7 femmes violentées sur 10 (72 %) ont indiqué que l'agresseur était leur conjoint ou leur partenaire, alors que 13 % des femmes ont subi la violence infligée par un ex-conjoint ou un ex-partenaire, 11 %, par leur petit ami et 3 %, par un ami ou une connaissance.

Le plus souvent, les femmes résidant dans des refuges le 19 avril 2006 s'y étaient présentées spontanément (23 %). D'autres femmes avaient été aiguillées par une autre maison d'hébergement (22 %), par des membres de la famille ou des amis (11 %) ou par un autre organisme communautaire (10 %)⁶.

Environ 3 femmes sur 10 (31 %) qui se trouvaient dans des refuges le 19 avril 2006 s'y étaient rendues auparavant. En effet, plus du tiers (36 %) de ces clientes réitérantes avaient résidé dans le refuge une fois au cours de l'année précédente, et un autre 36 % y étaient restées de deux à quatre fois. Dans le cas de 28 % des clientes réitérantes, le dernier séjour remontait à plus de 12 mois.

1. On a reçu les réponses de 94 % des refuges.
2. La période de déclaration précise peut varier. On a demandé aux refuges de fournir les renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2006 ou pour leur propre exercice financier de 12 mois.
3. Comprend toutes les femmes mariées, séparées et vivant en union libre.
4. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100 (p. ex. les répondants peuvent avoir choisi plus d'une réponse).
5. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100. Les femmes ayant des responsabilités parentales comprennent les femmes admises dans des refuges avec ou sans leurs enfants. Toutefois, on ignore si les femmes admises sans leurs enfants en avaient la garde au moment de l'admission.
6. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

La majorité des femmes qui ont quitté un refuge le jour de l'instantané ne prévoyaient pas retourner chez elles auprès de leur conjoint ou de leur partenaire. Environ 4 femmes sur 10 (43 %) avaient l'intention d'aménager un nouveau logement sans leur conjoint ou leur partenaire, 29 %, de demeurer chez des amis ou des personnes apparentées et 14 %, de se diriger vers un autre type de logement⁷. Environ 14 % des femmes avaient l'intention de retourner auprès de leur conjoint ou de leur partenaire.

La moitié des femmes violentées ont déclaré que la police était intervenue dans l'affaire de violence la plus récente; des accusations ont été portées contre l'agresseur dans 68 % des cas.

Profil des refuges en 2005-2006

Près de 9 refuges sur 10 (88 %) desservait des populations urbaines et suburbaines, alors que 65 % des refuges offraient leurs services à des populations rurales et 47 %, aux populations vivant dans les réserves⁸.

Environ le cinquième (18 %) des refuges étaient situés dans une réserve.

L'ensemble des refuges offraient des services de défense des droits et de planification de la sécurité ou de la protection. En outre, la majorité des refuges offraient aux résidentes les services internes suivants : services d'aiguillage pour un logement (94 %), counselling individuel à court terme (88 %), apprentissage de l'autonomie fonctionnelle (88 %), compétences parentales (88 %), transport ou accompagnement (88 %) et orientation de groupe (82 %).

Les établissements offraient aussi sur place des services aux non-résidentes qui avaient besoin d'aide. Près des trois quarts (71 %) des refuges offraient des services de défense des droits et la même proportion de refuges offraient des services de planification de la sécurité ou de la protection ainsi que le transport ou l'accompagnement. Les autres services comprenaient les services d'aiguillage pour un logement (65 %), le counselling individuel à court terme (65 %), l'orientation de groupe (65 %) et des lignes d'écoute téléphoniques (65 %).

Les services offerts sur place aux enfants comprenaient les espaces récréatifs extérieurs (88 %) et intérieurs (82 %), le counselling individuel à court terme (82 %) ainsi que l'orientation de groupe (71 %).

Environ 8 refuges sur 10 (82 %) ont dit avoir au moins une entrée permettant l'accès aux personnes en fauteuil roulant, 59 % des refuges ont fait état de chambres à coucher accessibles en fauteuil roulant et 71 % ont fait état de salles de bains accessibles en fauteuil roulant. Approximativement le 10^e des refuges (12 %) offraient des services aux personnes aveugles ou ayant une déficience visuelle et 24 % offraient des services aux personnes sourdes ou ayant une déficience auditive.

Enfin, 17 établissements ont dit avoir consacré au total 815 heures⁹ par semaine à des services d'approche. Les services d'approche comprenaient la prestation d'information, l'accompagnement des victimes devant les tribunaux, la rencontre avec les clients afin de discuter des possibilités et des options, et la participation aux activités des centres de consultation.

7. Comprend les hôpitaux, les services d'hébergement (c.-à-d. des foyers de groupes et des centres de désintoxication et de réadaptation) et les motels.

8. Les régions urbaines et suburbaines comptent au moins 1 000 habitants et ont une densité de population d'au moins 400 habitants par kilomètre carré. Les régions rurales comprennent les petites villes, les villages et d'autres endroits peuplés comptant moins de 1 000 habitants. Une réserve est définie comme une parcelle de terrain que le gouvernement fédéral a mis à la disposition et au profit d'une bande des Premières nations régie par Affaires indiennes et du Nord Canada.

9. Alors que le nombre d'heures consacrées à ces services variait selon le refuge, la moyenne provinciale s'établissait à 48 heures par semaine.

Feuille d'information — Nouveau-Brunswick

Le questionnaire de l'Enquête sur les maisons d'hébergement de 2005-2006 a été envoyé à 23 établissements reconnus pour fournir des services d'hébergement aux femmes violentées vivant au Nouveau-Brunswick¹.

On a dénombré 2 296 admissions de femmes et d'enfants à charge pour la période allant du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006².

Profil des résidents le 19 avril 2006³

Lors de l'instantané pris le 19 avril 2006, 173 personnes résidaient dans des refuges au Nouveau-Brunswick : 61 % (105) étaient des femmes et 39 % (68), des enfants à charge.

Près des deux tiers (64 %) des femmes (67) se trouvant dans des refuges le 19 avril 2006 avaient été victimes de mauvais traitements; cela représente environ 29 pour 100 000 femmes⁴ au Canada qui résidaient dans des refuges afin d'échapper à la violence. Les autres femmes ont été admises pour d'autres raisons, comme des problèmes de logement.

Parmi les femmes admises en raison de mauvais traitements, 58 % fuyaient la violence psychologique ou affective, 39 %, l'exploitation financière, 38 %, la violence physique, 37 %, les menaces, 21 %, le harcèlement et 12 %, la violence sexuelle⁵.

Plus de la moitié (52 %) des femmes qui fuyaient une situation de violence ont été admises avec leurs enfants; 74 % de ces enfants (50) avaient moins de 10 ans.

Environ 7 femmes sur 10 (71 %) ayant des responsabilités parentales qui ont été admises en raison de mauvais traitements ont dit qu'elles cherchaient aussi à protéger leurs enfants contre des situations de violence telles que l'observation de la violence envers leur mère, la violence psychologique (66 %), les menaces (20 %), la négligence (15 %), les mauvais traitements physiques (10 %) et la violence sexuelle (2 %)⁶.

Près de 8 femmes violentées sur 10 (78 %) ont indiqué que l'agresseur était leur conjoint ou leur partenaire. En outre, 6 % des femmes ont subi la violence infligée par un ex-conjoint ou un ex-partenaire, 4 %, par une personne apparentée et 3 %, par leur petit ami ou un ancien petit ami. Enfin, 9 % des femmes ont subi la violence aux mains d'une autre personne.

Le plus souvent, les femmes résidant dans des refuges le 19 avril 2006 avaient été aiguillées par une autre maison d'hébergement (23 %) ou s'y étaient présentées spontanément (22 %). D'autres femmes avaient été aiguillées par un autre organisme communautaire (20 %) ou par des membres de la famille ou des amis (14 %)⁷.

Environ la moitié (44 %) des femmes qui se trouvaient dans des refuges le 19 avril 2006 s'y étaient rendues auparavant. En effet, plus du quart (28 %) de ces clientes réitérantes avaient résidé dans le

1. On a reçu les réponses de 87 % des refuges.
2. La période de déclaration précise peut varier. On a demandé aux refuges de fournir les renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2006 ou pour leur propre exercice financier de 12 mois.
3. Pour des raisons de confidentialité, les renseignements sur les départs des résidents ne pouvaient être présentés pour cette province.
4. Comprend toutes les femmes mariées, séparées et vivant en union libre.
5. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100 (p. ex. les répondants peuvent avoir choisi plus d'une réponse).
6. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100. Les femmes ayant des responsabilités parentales comprennent les femmes admises dans des refuges avec ou sans leurs enfants. Toutefois, on ignore si les femmes admises sans leurs enfants en avaient la garde au moment de l'admission.
7. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

refuge une fois au cours de l'année précédente, 22 % y avaient résidé cinq fois ou plus et 15 % y étaient restées de deux à quatre fois. Dans le cas de 30 % des clientes réitérantes, le dernier séjour remontait à plus de 12 mois et pour 4 % d'entre elles, le nombre de séjours antérieurs était inconnu.

Plus du tiers (36 %) des femmes violentées ont déclaré que la police était intervenue dans l'affaire de violence la plus récente; des accusations ont été portées contre l'agresseur dans environ la moitié (46 %) des cas.

Profil des refuges en 2005-2006

Environ 9 refuges sur 10 (87 %) desservait des populations urbaines et suburbaines, alors que 52 % des refuges offraient leurs services à des populations rurales et 26 %, aux populations vivant dans les réserves⁸.

La majorité des refuges offraient aux résidentes les services internes suivants : counselling individuel à court terme (87 %), transport ou accompagnement (87 %), planification de la sécurité ou de la protection (83 %), services d'aiguillage pour un logement (74 %) et défense des droits (70 %).

Les établissements offraient aussi sur place des services aux non-résidentes qui avaient besoin d'aide. Ces services comprenaient des lignes d'écoute téléphoniques (57 %), le counselling individuel à court terme (57 %), la planification de la sécurité ou de la protection (48 %), la défense des droits (39 %) et le transport ou l'accompagnement (39 %).

Les services offerts sur place aux enfants comprenaient les espaces récréatifs extérieurs (78 %) et intérieurs (70 %). Ils comprenaient également le counselling individuel à court terme et les programmes pour les enfants témoins ou victimes de mauvais traitements; chacun de ces services était offert par 65 % des refuges.

Plus de la moitié (52 %) des refuges ont dit avoir au moins une entrée permettant l'accès aux personnes en fauteuil roulant, 35 % des refuges ont fait état de chambres à coucher accessibles en fauteuil roulant et la même proportion de refuges ont fait état de salles de bains accessibles en fauteuil roulant. Environ 17 % des refuges offraient des services aux personnes aveugles ou ayant une déficience visuelle et 13 % offraient des services aux personnes sourdes ou ayant une déficience auditive.

Enfin, 16 établissements ont dit avoir consacré au total 629 heures⁹ par semaine à des services d'approche. Les services d'approche comprenaient la prestation d'information, l'accompagnement des victimes devant les tribunaux, la rencontre avec les clients afin de discuter des possibilités et des options, et la participation aux activités des centres de consultation.

8. Les régions urbaines et suburbaines comptent au moins 1 000 habitants et ont une densité de population d'au moins 400 habitants par kilomètre carré. Les régions rurales comprennent les petites villes, les villages et d'autres endroits peuplés comptant moins de 1 000 habitants. Une réserve est définie comme une parcelle de terrain que le gouvernement fédéral a mis à la disposition et au profit d'une bande des Premières nations régie par Affaires indiennes et du Nord Canada.

9. Alors que le nombre d'heures consacrées à ces services variait selon le refuge, la moyenne provinciale s'établissait à 39 heures par semaine.

Feuille d'information — Québec

Le questionnaire de l'Enquête sur les maisons d'hébergement de 2005-2006 a été envoyé à 117 établissements reconnus pour fournir des services d'hébergement aux femmes violentées vivant au Québec¹.

On a dénombré 18 250 admissions de femmes et d'enfants à charge pour la période allant du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006².

Profil des résidents le 19 avril 2006

Lors de l'instantané pris le 19 avril 2006, 1 175 personnes résidaient dans des refuges au Québec : 61 % (721) étaient des femmes et 39 % (454), des enfants à charge.

Près des trois quarts (74 %) des femmes (530) se trouvant dans des refuges le 19 avril 2006 avaient été victimes de mauvais traitements; cela représente environ 25 pour 100 000 femmes³ au Canada qui résidaient dans des refuges afin d'échapper à la violence. Les autres femmes ont été admises pour d'autres raisons, comme des problèmes de logement.

Parmi les femmes admises en raison de mauvais traitements, 68 % fuyaient la violence psychologique ou affective, 47 %, la violence physique, 35 %, l'exploitation financière, 30 %, les menaces, 23 %, la violence sexuelle, 20 %, le harcèlement et 19 %, un autre type d'abus⁴.

Presque la moitié (46 %) des femmes qui fuyaient une situation de violence ont été admises avec leurs enfants; 67 % de ces enfants (291) avaient moins de 10 ans.

Le tiers (32 %) des femmes ayant des responsabilités parentales qui ont été admises en raison de la violence ont dit qu'elles cherchaient aussi à protéger leurs enfants contre des situations de violence telles que l'observation de la violence envers leur mère, la violence psychologique (31 %), les mauvais traitements physiques (18 %), la négligence (7 %), les menaces (6 %) et la violence sexuelle (5 %)⁵.

Environ les trois quarts (73 %) des femmes violentées ont indiqué que l'agresseur était leur conjoint ou leur partenaire. En outre, 12 % des femmes ont subi la violence infligée par un ex-conjoint ou un ex-partenaire, 5 %, par leur petit ami ou un ancien petit ami, 3 %, par une personne apparentée et 3 %, par une autre personne, comme un ami ou une connaissance. Dans le cas de 4 % des femmes, le lien avec l'agresseur était inconnu.

Le plus souvent, les femmes résidant dans des refuges le 19 avril 2006 s'y étaient présentées spontanément (19 %). D'autres femmes avaient été aiguillées par une autre maison d'hébergement (17 %), par un autre organisme communautaire (12 %) ou par un hôpital, un médecin, une infirmière, un autre professionnel de la santé ou un travailleur social en milieu hospitalier (12 %)⁶.

Près du tiers (32 %) des femmes qui se trouvaient dans des refuges le 19 avril 2006 s'y étaient rendues auparavant. En effet, presque la moitié (46 %) de ces clientes réitérantes avaient résidé dans le refuge une fois au cours de l'année précédente, 24 % y avaient résidé de deux à quatre fois et 8 % s'y étaient

1. On a reçu les réponses de 90 % des refuges.
2. La période de déclaration précise peut varier. On a demandé aux refuges de fournir les renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2006 ou pour leur propre exercice financier de 12 mois.
3. Comprend toutes les femmes mariées, séparées et vivant en union libre.
4. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100 (p. ex. les répondants peuvent avoir choisi plus d'une réponse).
5. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100. Les femmes ayant des responsabilités parentales comprennent les femmes admises dans des refuges avec ou sans leurs enfants. Toutefois, on ignore si les femmes admises sans leurs enfants en avaient la garde au moment de l'admission.
6. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

rendues cinq fois ou plus. Pour le cinquième des clientes réitérantes, le dernier séjour remontait à plus de 12 mois.

La majorité des femmes qui ont quitté un refuge le jour de l'instantané n'avaient pas l'intention de retourner chez elles auprès de leur conjoint ou de leur partenaire. Environ le 10^e des femmes (10 %) prévoyaient aménager un nouveau logement sans leur conjoint ou leur partenaire, une proportion égale de femmes prévoyaient retourner chez elles sans leur conjoint ou leur partenaire et 5 % d'entre elles planifiaient demeurer chez des amis ou des personnes apparentées. Toutefois, plus des deux tiers (65 %) des femmes avaient l'intention de se diriger vers un autre type de logement⁷. Environ 5 % des femmes avaient l'intention de retourner auprès de leur conjoint ou de leur partenaire. Enfin, on ignore où 5 % des femmes prévoyaient demeurer après avoir quitté le refuge.

Le quart des femmes violentées ont déclaré que la police était intervenue dans l'affaire de violence la plus récente; des accusations ont été portées contre l'agresseur dans 73 % des cas.

Profil des refuges en 2005-2006

Plus de 9 refuges sur 10 (92 %) desservait des populations urbaines et suburbaines, alors que 36 % des refuges offraient leurs services à des populations rurales et 15 %, aux populations vivant dans les réserves⁸.

Environ 2 % des refuges étaient situés dans une réserve, 3 % appartenaient à un conseil de bande et la même proportion de refuges étaient exploités par un conseil de bande.

La majorité des refuges offraient aux résidentes les services internes suivants : counselling individuel à court terme (99 %), transport ou accompagnement (92 %), planification de la sécurité ou de la protection (88 %), défense des droits (82 %), compétences parentales (81 %), aide financière ou services de bien-être (75 %), services juridiques (74 %), orientation de groupe (71 %) et services d'aiguillage pour un logement (71 %).

Les établissements offraient aussi sur place des services aux non-résidentes qui avaient besoin d'aide. Ces services comprenaient des lignes d'écoute téléphoniques (75 %), le counselling individuel à court terme (69 %), la défense des droits (62 %) et la planification de la sécurité ou de la protection (62 %).

Les services offerts sur place aux enfants comprenaient le counselling individuel à court terme (84 %) ainsi que les espaces récréatifs intérieurs et extérieurs (82 %).

La moitié des refuges ont dit avoir au moins une entrée permettant l'accès aux personnes en fauteuil roulant, 41 % des refuges ont fait état de salles de bains accessibles en fauteuil roulant et 31 % ont fait état de chambres à coucher accessibles en fauteuil roulant. Environ le 10^e des refuges (6 %) offraient des services aux personnes aveugles ou ayant une déficience visuelle et 15 % offraient des services aux personnes sourdes ou ayant une déficience auditive.

Enfin, 97 établissements ont dit avoir consacré au total 7 494 heures⁹ par semaine à des services d'approche. Les services d'approche comprenaient la prestation d'information, l'accompagnement des victimes devant les tribunaux, la rencontre avec les clients afin de discuter des possibilités et des options, et la participation aux activités des centres de consultation.

7. Comprend les hôpitaux, les services d'hébergement (c.-à-d. des foyers de groupes et des centres de désintoxication et de réadaptation) et les motels.

8. Les régions urbaines et suburbaines comptent au moins 1 000 habitants et ont une densité de population d'au moins 400 habitants par kilomètre carré. Les régions rurales comprennent les petites villes, les villages et d'autres endroits peuplés comptant moins de 1 000 habitants. Une réserve est définie comme une parcelle de terrain que le gouvernement fédéral a mis à la disposition et au profit d'une bande des Premières nations régie par Affaires indiennes et du Nord Canada.

9. Alors que le nombre d'heures consacrées à ces services variait selon le refuge, la moyenne provinciale s'établissait à 77 heures par semaine.

Feuillelet d'information — Ontario

Le questionnaire de l'Enquête sur les maisons d'hébergement de 2005-2006 a été envoyé à 156 établissements reconnus pour fournir des services d'hébergement aux femmes violentées vivant en Ontario¹.

On a dénombré 31 858 admissions de femmes et d'enfants à charge pour la période allant du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006².

Profil des résidents le 19 avril 2006

Lors de l'instantané pris le 19 avril 2006, 3 254 personnes résidaient dans des refuges en Ontario : 52 % (1 686) étaient des femmes et 48 % (1 568), des enfants à charge.

Sept femmes sur dix (1 202) qui se trouvaient dans des refuges le 19 avril 2006 avaient été victimes de mauvais traitements; cela représente environ 30 pour 100 000 femmes³ au Canada qui résidaient dans des refuges afin d'échapper à la violence. Les autres femmes ont été admises pour d'autres raisons, comme des problèmes de logement.

Parmi les femmes admises en raison de mauvais traitements, 66 % fuyaient la violence psychologique ou affective, 53 %, la violence physique, 43 %, les menaces, 38 %, l'exploitation financière, 31 %, le harcèlement et 22 %, la violence sexuelle⁴.

Plus de la moitié (52 %) des femmes qui fuyaient une situation de violence ont été admises avec leurs enfants; 69 % de ces enfants (836) avaient moins de 10 ans.

Plus de la moitié (53 %) des femmes ayant des responsabilités parentales qui ont été admises en raison de la violence ont dit qu'elles cherchaient aussi à protéger leurs enfants contre des situations de violence telles que l'observation de la violence envers leur mère, la violence psychologique (34 %), les mauvais traitements physiques (23 %), les menaces (19 %), la négligence (11 %) et la violence sexuelle (4 %)⁵.

Environ les deux tiers (65 %) des femmes violentées ont indiqué que l'agresseur était leur conjoint ou leur partenaire. En outre, 12 % des femmes ont subi la violence infligée par un ex-conjoint ou un ex-partenaire, 7 %, par leur petit ami ou un ancien petit ami, 7 %, par une personne apparentée et 4 %, par une autre personne, comme un ami, une connaissance ou un symbole d'autorité. Dans le cas de 5 % des femmes, le lien avec l'agresseur était inconnu.

Le plus souvent, les femmes résidant dans des refuges le 19 avril 2006 s'y étaient présentées spontanément (34 %). D'autres femmes avaient été aiguillées par un autre organisme communautaire (20 %), par une autre maison d'hébergement (13 %) ou par des membres de la famille ou des amis (9 %)⁶.

Environ 3 femmes sur 10 (27 %) qui se trouvaient dans des refuges le 19 avril 2006 s'y étaient rendues auparavant. Parmi ces clientes réitérantes, 38 % avaient résidé dans le refuge une fois au cours de l'année précédente, 20 % s'y étaient rendues de deux à quatre fois et 12 % s'y étaient rendues cinq fois ou plus. Dans le cas de 27 % des clientes réitérantes, le dernier séjour remontait à plus de 12 mois.

1. On a reçu les réponses de 87 % des refuges.
2. La période de déclaration précise peut varier. On a demandé aux refuges de fournir les renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2006 ou pour leur propre exercice financier de 12 mois.
3. Comprend toutes les femmes mariées, séparées et vivant en union libre.
4. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100 (p. ex. les répondants peuvent avoir choisi plus d'une réponse).
5. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100. Les femmes ayant des responsabilités parentales comprennent les femmes admises dans des refuges avec ou sans leurs enfants. Toutefois, on ignore si les femmes admises sans leurs enfants en avaient la garde au moment de l'admission.
6. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

La majorité des femmes qui ont quitté un refuge le jour de l'instantané n'avaient pas l'intention de retourner chez elles auprès de leur conjoint ou de leur partenaire. En effet, 21 % des femmes prévoyaient aménager un nouveau logement sans leur conjoint ou leur partenaire, 15 %, se rendre dans un autre refuge, 6 %, demeurer chez des amis ou des personnes apparentées, 3 %, retourner chez elles sans leur conjoint ou leur partenaire et 21 %, se diriger vers un autre type de logement⁷. Environ 9 % des femmes avaient l'intention de retourner auprès de leur conjoint ou de leur partenaire. Enfin, on ignore où 26 % des femmes prévoyaient demeurer après avoir quitté le refuge.

Près de 3 femmes violentées sur 10 (29 %) ont déclaré que la police était intervenue dans l'affaire de violence la plus récente; des accusations ont été portées contre l'agresseur dans 61 % des cas.

Profil des refuges en 2005-2006

Environ 9 refuges sur 10 (88 %) desservaient des populations urbaines et suburbaines, alors que 38 % des refuges offraient leurs services à des populations rurales et 25 %, aux populations vivant dans les réserves⁸.

Au total, 12 refuges (8 %) étaient situés dans une réserve, 6 % appartenaient à un conseil de bande et 6 % étaient exploités par un conseil de bande.

La majorité des refuges offraient aux résidentes les services internes suivants : planification de la sécurité ou de la protection (96 %), défense des droits (96 %), counselling individuel à court terme (95 %), services d'aiguillage pour un logement (94 %), transport ou accompagnement (91 %), apprentissage de l'autonomie fonctionnelle (81 %), compétences parentales (79 %) et services aux femmes ayant une incapacité (78 %).

Les établissements offraient aussi sur place des services aux non-résidentes qui avaient besoin d'aide. Ces services comprenaient la planification de la sécurité ou de la protection (72 %), le counselling individuel à court terme (71 %), des lignes d'écoute téléphoniques (70 %), la défense des droits (69 %), les services d'aiguillage pour un logement (67 %), le transport ou l'accompagnement (58 %) et les services axés sur les besoins des lesbiennes (58 %).

Les services offerts sur place aux enfants comprenaient les espaces récréatifs extérieurs (85 %) et intérieurs (82 %), le counselling individuel à court terme (73 %) ainsi que l'orientation de groupe (69 %).

Par ailleurs, 9 refuges sur 10 ont dit avoir au moins une entrée permettant l'accès aux personnes en fauteuil roulant, 81 % des refuges ont fait état de salles de bains accessibles en fauteuil roulant et 80 % ont fait état de chambres à coucher accessibles en fauteuil roulant. Presque la moitié (46 %) des refuges offraient des services aux personnes sourdes ou ayant une déficience auditive et 27 % offraient des services aux personnes aveugles ou ayant une déficience visuelle.

Enfin, 143 établissements ont dit avoir consacré au total 7 692 heures⁹ par semaine à des services d'approche. Les services d'approche comprenaient la prestation d'information, l'accompagnement des victimes devant les tribunaux, la rencontre avec les clients afin de discuter des possibilités et des options, et la participation aux activités des centres de consultation.

7. Comprend les hôpitaux, les services d'hébergement (c.-à-d. des foyers de groupes et des centres de désintoxication et de réadaptation) et les motels.

8. Les régions urbaines et suburbaines comptent au moins 1 000 habitants et ont une densité de population d'au moins 400 habitants par kilomètre carré. Les régions rurales comprennent les petites villes, les villages et d'autres endroits peuplés comptant moins de 1 000 habitants. Une réserve est définie comme une parcelle de terrain que le gouvernement fédéral a mis à la disposition et au profit d'une bande des Premières nations régie par Affaires indiennes et du Nord Canada.

9. Alors que le nombre d'heures consacrées à ces services variait selon le refuge, la moyenne provinciale s'établissait à 54 heures par semaine.

Feuille d'information — Manitoba

Le questionnaire de l'Enquête sur les maisons d'hébergement de 2005-2006 a été envoyé à 28 établissements reconnus pour fournir des services d'hébergement aux femmes violentées vivant au Manitoba¹.

On a dénombré 7 936 admissions de femmes et d'enfants à charge pour la période allant du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006².

Profil des résidents le 19 avril 2006

Lors de l'instantané pris le 19 avril 2006, 311 personnes résidaient dans des refuges au Manitoba : 58 % (179) étaient des femmes et 42 % (132), des enfants à charge.

Environ 7 femmes (68 %) sur 10 (122) qui se trouvaient dans des refuges le 19 avril 2006 avaient été victimes de mauvais traitements; cela représente environ 37 pour 100 000 femmes³ au Canada qui résidaient dans des refuges afin d'échapper à la violence. Les autres femmes ont été admises pour d'autres raisons, comme des problèmes de logement.

Parmi les femmes admises en raison de mauvais traitements, 50 % fuyaient la violence psychologique ou affective, 49 %, la violence physique, 32 %, les menaces, 28 %, le harcèlement, 25 %, l'exploitation financière et 22 %, la violence sexuelle⁴.

Environ les deux cinquièmes (42 %) des femmes qui fuyaient une situation de violence ont été admises avec leurs enfants; 73 % de ces enfants (87) avaient moins de 10 ans.

Plus du tiers (37 %) des femmes ayant des responsabilités parentales qui ont été admises en raison de la violence ont dit qu'elles cherchaient aussi à protéger leurs enfants contre des situations de violence telles que l'observation de la violence envers leur mère, la violence psychologique (31 %), les mauvais traitements physiques (26 %), la négligence (19 %) et les menaces (16 %)⁵.

Plus de 3 femmes violentées sur 5 (62 %) ont indiqué que l'agresseur était leur conjoint ou leur partenaire. En outre, 21 % des femmes ont subi la violence infligée par un ex-conjoint ou un ex-partenaire, 7 %, par une personne apparentée et 3 %, par leur petit ami ou un ancien petit ami. Dans le cas de 4 % des femmes, le lien avec l'agresseur était inconnu.

Le plus souvent, les femmes résidant dans des refuges le 19 avril 2006 avaient été aiguillées par un autre organisme communautaire (38 %) ou s'y étaient présentées spontanément (26 %). D'autres femmes avaient été aiguillées par un hôpital, un médecin, une infirmière, un autre professionnel de la santé ou un travailleur social en milieu hospitalier (9 %)⁶.

Plus des deux cinquièmes (41 %) des femmes qui se trouvaient dans des refuges le 19 avril 2006 s'y étaient rendues auparavant. Pour plus de la moitié (55 %) de ces clientes réitérantes, on ignore le nombre de temps qu'elles ont résidé dans un refuge au cours des 12 derniers mois. Toutefois, 16 % des

1. On a reçu les réponses de 82 % des refuges.
2. La période de déclaration précise peut varier. On a demandé aux refuges de fournir les renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2006 ou pour leur propre exercice financier de 12 mois.
3. Comprend toutes les femmes mariées, séparées et vivant en union libre.
4. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100 (p. ex. les répondants peuvent avoir choisi plus d'une réponse).
5. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100. Les femmes ayant des responsabilités parentales comprennent les femmes admises dans des refuges avec ou sans leurs enfants. Toutefois, on ignore si les femmes admises sans leurs enfants en avaient la garde au moment de l'admission.
6. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

femmes y étaient restées une fois au cours de l'année précédente et 8 % y étaient restées de deux à quatre fois. Dans le cas de 21 % des clientes réitérantes, le dernier séjour remontait à plus de 12 mois.

La majorité des femmes qui ont quitté un refuge le jour de l'instantané n'avaient pas l'intention de retourner chez elles auprès de leur conjoint ou de leur partenaire. En effet, 67 % des femmes prévoient aménager un nouveau logement sans leur conjoint ou leur partenaire et 33 % d'entre elles avaient l'intention de se diriger vers un autre type de logement⁷.

Plus du quart (28 %) des femmes violentées ont indiqué que la police était intervenue dans l'affaire de violence la plus récente; des accusations ont été portées contre l'agresseur dans 44 % des cas.

Profil des refuges en 2005-2006

Plus de 9 refuges sur 10 (93 %) desservent des populations urbaines et suburbaines, alors que 57 % des refuges offraient leurs services à des populations rurales et 57 %, aux populations vivant dans les réserves⁸.

Environ le 10^e des refuges (7 %) étaient situés dans une réserve.

Tous les refuges fournissaient des services de planification de la sécurité ou de la protection, et la majorité des refuges offraient aux résidentes les services internes suivants : défense des droits (96 %), services adaptés à la culture des femmes autochtones (93 %), counselling individuel à court terme (93 %), transport ou accompagnement (93 %), apprentissage de l'autonomie fonctionnelle (89 %), services d'aiguillage pour un logement (89 %) et services aux femmes ayant une incapacité (82 %).

Les établissements offraient aussi sur place des services aux non-résidentes qui avaient besoin d'aide. Ces services comprenaient la planification de la sécurité ou de la protection (61 %), le counselling individuel à court terme (57 %), l'orientation de groupe (54 %), les services adaptés à la culture des femmes autochtones (54 %), la défense des droits (54 %), des lignes d'écoute téléphoniques (54 %), l'apprentissage de l'autonomie fonctionnelle (50 %) et les compétences parentales (50 %).

Les services offerts sur place aux enfants comprenaient les espaces récréatifs extérieurs (75 %) et les services adaptés à la culture des enfants autochtones (71 %). Ils comprenaient également le counselling individuel à court terme, les programmes pour les enfants témoins ou victimes de mauvais traitements et les espaces récréatifs intérieurs; chacun de ces services était offert par 64 % des refuges.

Le quart des refuges ont dit avoir au moins une entrée permettant l'accès aux personnes en fauteuil roulant, 71 % des refuges ont fait état de chambres à coucher accessibles en fauteuil roulant et 68 % ont fait état de salles de bains accessibles en fauteuil roulant. Le quart (25 %) des refuges offraient des services aux personnes sourdes ou ayant une déficience auditive et 11 % offraient des services aux personnes aveugles ou ayant une déficience visuelle.

Enfin, 25 établissements ont dit avoir consacré au total 947 heures⁹ par semaine à des services d'approche. Les services d'approche comprenaient la prestation d'information, l'accompagnement des victimes devant les tribunaux, la rencontre avec les clients afin de discuter des possibilités et des options, et la participation aux activités des centres de consultation.

7. Comprend les hôpitaux, les services d'hébergement (c.-à-d. des foyers de groupes et des centres de désintoxication et de réadaptation) et les motels.

8. Les régions urbaines et suburbaines comptent au moins 1 000 habitants et ont une densité de population d'au moins 400 habitants par kilomètre carré. Les régions rurales comprennent les petites villes, les villages et d'autres endroits peuplés comptant moins de 1 000 habitants. Une réserve est définie comme une parcelle de terrain que le gouvernement fédéral a mis à la disposition et au profit d'une bande des Premières nations régie par Affaires indiennes et du Nord Canada.

9. Alors que le nombre d'heures consacrées à ces services variait selon le refuge, la moyenne provinciale s'établissait à 38 heures par semaine.

Feuille d'information — Saskatchewan

Le questionnaire de l'Enquête sur les maisons d'hébergement de 2005-2006 a été envoyé à 23 établissements reconnus pour fournir des services d'hébergement aux femmes violentées vivant en Saskatchewan¹.

On a dénombré 6 380 admissions de femmes et d'enfants à charge pour la période allant du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006².

Profil des résidents le 19 avril 2006³

Lors de l'instantané pris le 19 avril 2006, 284 personnes résidaient dans des refuges en Saskatchewan : 41 % (115) étaient des femmes et 60 % (169), des enfants à charge.

Environ 9 femmes (86 %) sur 10 (99) qui se trouvaient dans des refuges le 19 avril 2006 avaient été victimes de mauvais traitements; cela représente approximativement 35 pour 100 000 femmes⁴ au Canada qui résidaient dans des refuges afin d'échapper à la violence. Les autres femmes ont été admises pour d'autres raisons, comme des problèmes de logement.

Parmi les femmes admises en raison de mauvais traitements, 83 % fuyaient la violence psychologique ou affective, 75 %, la violence physique, 68 %, les menaces, 49 %, l'exploitation financière, 45 %, le harcèlement et 28 %, la violence sexuelle⁵.

Environ 7 femmes sur 10 (69 %) qui fuyaient une situation de violence ont été admises avec leurs enfants; 65 % de ces enfants (103) avaient moins de 10 ans.

Près de 7 femmes sur 10 (68 %) ayant des responsabilités parentales qui ont été admises en raison de la violence ont dit qu'elles cherchaient aussi à protéger leurs enfants contre des situations de violence telles que l'observation de la violence envers leur mère, la violence psychologique (63 %), les mauvais traitements physiques (38 %), les menaces (33 %), la négligence (26 %) et la violence sexuelle (9 %)⁶.

Par ailleurs, 7 femmes violentées sur 10 ont indiqué que l'agresseur était leur conjoint ou leur partenaire. En outre, 14 % des femmes ont subi la violence infligée par un ex-conjoint ou un ex-partenaire, 7 %, par leur petit ami ou un ancien petit ami et 4 %, par une personne apparentée. Dans le cas de 5 % des femmes, le lien avec l'agresseur était inconnu.

Le plus souvent, les femmes résidant dans des refuges le 19 avril 2006 s'y étaient présentées spontanément (38 %) ou avaient été aiguillées par une autre maison d'hébergement (14 %), par la police ou la Gendarmerie royale du Canada (10 %), par un autre organisme communautaire (9 %) ou par des membres de la famille ou des amis (8 %)⁷.

Les deux cinquièmes des femmes qui se trouvaient dans des refuges le 19 avril 2006 s'y étaient rendues auparavant. Parmi ces clientes réitérantes, 30 % avaient résidé dans le refuge une fois au cours de

1. On a reçu les réponses de 83 % des refuges.
2. La période de déclaration précise peut varier. On a demandé aux refuges de fournir les renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2006 ou pour leur propre exercice financier de 12 mois.
3. Pour des raisons de confidentialité, les renseignements sur les départs des résidents ne pouvaient être présentés pour cette province.
4. Comprend toutes les femmes mariées, séparées et vivant en union libre.
5. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100 (p. ex. les répondants peuvent avoir choisi plus d'une réponse).
6. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100. Les femmes ayant des responsabilités parentales comprennent les femmes admises dans des refuges avec ou sans leurs enfants. Toutefois, on ignore si les femmes admises sans leurs enfants en avaient la garde au moment de l'admission.
7. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

l'année précédente, 22 % y étaient restées de deux à quatre fois et 9 % y étaient restées cinq fois ou plus. Dans le cas de 33 % des clientes réitérantes, le dernier séjour remontait à plus de 12 mois.

Environ 4 femmes violentées sur 10 (44 %) ont indiqué que la police était intervenue dans l'affaire de violence la plus récente; des accusations ont été portées contre l'agresseur dans 61 % des cas.

Profil des refuges en 2005-2006⁸

Plus de 9 refuges sur 10 (91 %) desservait des populations urbaines et suburbaines, alors que 70 % des refuges offraient leurs services à des populations rurales et 61 %, aux populations vivant dans les réserves⁹.

La majorité des refuges offraient aux résidentes les services internes suivants : counselling individuel à court terme (91 %), apprentissage de l'autonomie fonctionnelle (83 %), services d'aiguillage pour un logement (83 %), défense des droits (83 %), planification de la sécurité ou de la protection (78 %), services médicaux (78 %), compétences parentales (78 %) et transport ou accompagnement (78 %).

Les établissements offraient aussi sur place des services aux non-résidentes qui avaient besoin d'aide. Ces services comprenaient des lignes d'écoute téléphoniques (78 %), le counselling individuel à court terme (74 %), la planification de la sécurité ou de la protection (70 %), la défense des droits (70 %), les services d'aiguillage pour un logement (61 %), les services de santé mentale (61 %) et l'aide financière ou les services de bien-être (57 %).

Les services offerts sur place aux enfants comprenaient les espaces récréatifs extérieurs (74 %) et intérieurs (70 %). Ils comprenaient également le counselling individuel à court terme et l'orientation ou le soutien de groupe; chacun de ces services était offert par 61 % des refuges.

Près des deux tiers (61 %) des refuges ont dit avoir au moins une entrée permettant l'accès aux personnes en fauteuil roulant, 57 % des refuges ont fait état de salles de bains accessibles en fauteuil roulant et la même proportion de refuges ont fait état de chambres à coucher accessibles en fauteuil roulant. Environ 9 % des refuges offraient des services aux personnes sourdes ou ayant une déficience auditive et 22 % offraient des services aux personnes aveugles ou ayant une déficience visuelle.

Enfin, 22 établissements ont dit avoir consacré au total 888 heures¹⁰ par semaine à des services d'approche. Les services d'approche comprenaient la prestation d'information, l'accompagnement des victimes devant les tribunaux, la rencontre avec les clients afin de discuter des possibilités et des options, et la participation aux activités des centres de consultation.

8. Pour des raisons de confidentialité, les renseignements sur le nombre de refuges dans les réserves qui sont possédés et exploités par un conseil de bande ne pouvaient être présentés pour cette province.

9. Les régions urbaines et suburbaines comptent au moins 1 000 habitants et ont une densité de population d'au moins 400 habitants par kilomètre carré. Les régions rurales comprennent les petites villes, les villages et d'autres endroits peuplés comptant moins de 1 000 habitants. Une réserve est définie comme une parcelle de terrain que le gouvernement fédéral a mis à la disposition et au profit d'une bande des Premières nations régie par Affaires indiennes et du Nord Canada.

10. Alors que le nombre d'heures consacrées à ces services variait selon le refuge, la moyenne provinciale s'établissait à 40 heures par semaine.

Feuillelet d'information — Alberta

Le questionnaire de l'Enquête sur les maisons d'hébergement de 2005-2006 a été envoyé à 48 établissements reconnus pour fournir des services d'hébergement aux femmes violentées vivant en Alberta¹.

On a dénombré 14 326 admissions de femmes et d'enfants à charge pour la période allant du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006².

Profil des résidents le 19 avril 2006

Lors de l'instantané pris le 19 avril 2006, 856 personnes résidaient dans des refuges en Alberta : 50 % (427) étaient des femmes et 50 % (429), des enfants à charge.

Environ 7 femmes (69 %) sur 10 (295) qui se trouvaient dans des refuges le 19 avril 2006 avaient été victimes de mauvais traitements; cela représente approximativement 28 pour 100 000 femmes³ au Canada qui résidaient dans des refuges afin d'échapper à la violence. Les autres femmes ont été admises pour d'autres raisons, comme des problèmes de logement.

Parmi les femmes admises en raison de mauvais traitements, 63 % fuyaient la violence psychologique ou affective, 57 %, la violence physique, 44 %, les menaces, 41 %, l'exploitation financière, 26 %, le harcèlement, 25 %, la violence sexuelle et 14 %, un autre type d'abus⁴.

Près des deux tiers (64 %) des femmes qui fuyaient une situation de violence ont été admises avec leurs enfants; 72 % de ces enfants (287) avaient moins de 10 ans.

Environ 6 femmes sur 10 (62 %) ayant des responsabilités parentales qui ont été admises en raison de la violence ont dit qu'elles cherchaient aussi à protéger leurs enfants contre des situations de violence telles que la violence psychologique, l'observation de la violence envers leur mère (59 %), la négligence (39 %), les menaces (29 %), les mauvais traitements physiques (27 %) et la violence sexuelle (2 %) ⁵.

Approximativement 6 femmes violentées sur 10 (62 %) ont indiqué que l'agresseur était leur conjoint ou leur partenaire. En outre, 13 % des femmes ont subi la violence infligée par un ex-conjoint ou un ex-partenaire, 7 %, par une autre personne, comme un ami ou une connaissance, 6 %, par une personne apparentée et 3 %, par leur petit ami ou un ancien petit ami. Dans le cas de 9 % des femmes, le lien avec l'agresseur était inconnu.

Le plus souvent, les femmes résidant dans des refuges le 19 avril 2006 s'y étaient présentées spontanément (26 %). D'autres femmes avaient été aiguillées par un autre organisme communautaire (17 %) ou par une autre maison d'hébergement (13 %) ⁶.

Près de la moitié (44 %) des femmes qui se trouvaient dans des refuges le 19 avril 2006 s'y étaient rendues auparavant. Parmi ces clientes réitérantes, 41 % avaient résidé dans le refuge cinq fois ou plus au cours de l'année précédente, 31 % y étaient restées une fois et 9 % y étaient restées de deux à quatre fois. Dans le cas de 17 % des clientes réitérantes, le dernier séjour remontait à plus de 12 mois et pour 3 % d'entre elles, le nombre de séjours antérieurs était inconnu.

1. On a reçu les réponses de 90 % des refuges.
2. La période de déclaration précise peut varier. On a demandé aux refuges de fournir les renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2006 ou pour leur propre exercice financier de 12 mois.
3. Comprend toutes les femmes mariées, séparées et vivant en union libre.
4. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100 (p. ex. les répondants peuvent avoir choisi plus d'une réponse).
5. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100. Les femmes ayant des responsabilités parentales comprennent les femmes admises dans des refuges avec ou sans leurs enfants. Toutefois, on ignore si les femmes admises sans leurs enfants en avaient la garde au moment de l'admission.
6. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

La majorité des femmes qui ont quitté un refuge le jour de l'instantané n'avaient pas l'intention de retourner chez elles auprès de leur conjoint ou de leur partenaire. En effet, 10 % des femmes prévoient demeurer chez des amis ou des personnes apparentées, 10 %, retourner chez elles sans leur conjoint ou leur partenaire et 10 %, se diriger vers un autre type de logement⁷. Un autre 5 % de femmes avaient l'intention de se rendre dans un autre refuge. On s'attend à ce que le quart des femmes soient retournées auprès de leur conjoint ou de leur partenaire. Enfin, on ignore où 40 % des femmes prévoient demeurer après avoir quitté le refuge.

Près de 4 femmes violentées sur 10 (39 %) ont indiqué que la police était intervenue dans l'affaire de violence la plus récente; des accusations ont été portées contre l'agresseur dans 62 % des cas.

Profil des refuges en 2005-2006

Près de 9 refuges sur 10 (88 %) desservent des populations urbaines et suburbaines, alors que 48 % des refuges offraient leurs services à des populations rurales et 40 %, aux populations vivant dans les réserves⁸.

Presque le 10^e des refuges (4) étaient situés dans une réserve et 4 % étaient exploités par un conseil de bande.

La majorité des refuges offraient aux résidentes les services internes suivants : planification de la sécurité ou de la protection (98 %), défense des droits (92 %), transport ou accompagnement (90 %), services d'aiguillage pour un logement (88 %), counselling individuel à court terme (79 %) et compétences parentales (79 %).

Les établissements offraient aussi sur place des services aux non-résidentes qui avaient besoin d'aide. Ces services comprenaient la planification de la sécurité ou de la protection (75 %), le counselling individuel à court terme (63 %), des lignes d'écoute téléphoniques (60 %), la défense des droits (58 %), l'apprentissage de l'autonomie fonctionnelle (56 %), les services d'aiguillage pour un logement (50 %) et l'orientation de groupe (50 %).

Les services offerts sur place aux enfants comprenaient les espaces récréatifs intérieurs (83 %) et extérieurs (79 %), ainsi que l'orientation de groupe (52 %), le counselling individuel à court terme (50 %), la garde d'enfants (50 %) et les services adaptés à la culture des enfants autochtones (48 %).

Plus de 8 refuges sur 10 (83 %) ont dit avoir au moins une entrée permettant l'accès aux personnes en fauteuil roulant, 75 % des refuges ont fait état de salles de bains accessibles en fauteuil roulant et 65 % ont fait état de chambres à coucher accessibles en fauteuil roulant. Environ 21 % des refuges offraient des services aux personnes aveugles ou ayant une déficience visuelle et 17 % offraient des services aux personnes sourdes ou ayant une déficience auditive.

Enfin, 45 établissements ont dit avoir consacré au total 2 480 heures⁹ par semaine à des services d'approche. Les services d'approche comprenaient la prestation d'information, l'accompagnement des victimes devant les tribunaux, la rencontre avec les clients afin de discuter des possibilités et des options, et la participation aux activités des centres de consultation.

7. Comprend les hôpitaux, les services d'hébergement (c.-à-d. des foyers de groupes et des centres de désintoxication et de réadaptation) et les motels.

8. Les régions urbaines et suburbaines comptent au moins 1 000 habitants et ont une densité de population d'au moins 400 habitants par kilomètre carré. Les régions rurales comprennent les petites villes, les villages et d'autres endroits peuplés comptant moins de 1 000 habitants. Une réserve est définie comme une parcelle de terrain que le gouvernement fédéral a mis à la disposition et au profit d'une bande des Premières nations régie par Affaires indiennes et du Nord Canada.

9. Alors que le nombre d'heures consacrées à ces services variait selon le refuge, la moyenne provinciale s'établissait à 55 heures par semaine.

Feuille d'information — Colombie-Britannique

Le questionnaire de l'Enquête sur les maisons d'hébergement de 2005-2006 a été envoyé à 107 établissements reconnus pour fournir des services d'hébergement aux femmes violentées vivant en Colombie-Britannique¹.

On a dénombré 18 604 admissions de femmes et d'enfants à charge pour la période allant du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006².

Profil des résidents le 19 avril 2006

Lors de l'instantané pris le 19 avril 2006, 960 personnes résidaient dans des refuges en Colombie-Britannique : 53 % (510) étaient des femmes et 47 % (450), des enfants à charge.

Environ 8 femmes (78 %) sur 10 (400) qui se trouvaient dans des refuges le 19 avril 2006 avaient été victimes de mauvais traitements; cela représente approximativement 30 pour 100 000 femmes³ au Canada qui résidaient dans des refuges afin d'échapper à la violence. Les autres femmes ont été admises pour d'autres raisons, comme des problèmes de logement.

Parmi les femmes admises en raison de mauvais traitements, 63 % fuyaient la violence psychologique ou affective, 62 %, la violence physique, 44 %, les menaces, 34 %, l'exploitation financière, 28 %, le harcèlement et 19 %, la violence sexuelle⁴.

Plus de la moitié (51 %) des femmes qui fuyaient une situation de violence ont été admises avec leurs enfants; 57 % de ces enfants (224) avaient moins de 10 ans.

Les deux cinquièmes (40 %) des femmes ayant des responsabilités parentales qui ont été admises en raison de la violence ont dit qu'elles cherchaient aussi à protéger leurs enfants contre des situations de violence telles que l'observation de la violence envers leur mère, la violence psychologique (31 %), les mauvais traitements physiques (27 %), les menaces (16 %), la négligence (14 %) et la violence sexuelle (6 %)⁵.

Plus de 3 femmes violentées sur 5 (62 %) ont indiqué que l'agresseur était leur conjoint ou leur partenaire. En outre, 16 % des femmes ont subi la violence infligée par un ex-conjoint ou un ex-partenaire, 4 %, par une personne apparentée, 4 %, par leur petit ami ou un ancien petit ami et 4 %, par une autre personne, comme un ami, une connaissance ou un symbole d'autorité. Dans le cas de 11 % des femmes, le lien avec l'agresseur était inconnu.

Le plus souvent, les femmes résidant dans des refuges le 19 avril 2006 s'y étaient présentées spontanément (34 %). D'autres femmes avaient été aiguillées par une autre maison d'hébergement (17 %) ou par un autre organisme communautaire (9 %)⁶.

Plus de la moitié (55 %) des femmes qui se trouvaient dans des refuges le 19 avril 2006 s'y étaient rendues auparavant. Parmi ces clientes réitérantes, environ la moitié (46 %) avaient résidé dans le refuge une fois au cours de l'année précédente, 29 % y étaient restées de deux à quatre fois et 7 % y étaient restées cinq fois ou plus. Dans le cas de 15 % des clientes réitérantes, le dernier séjour remontait à plus de 12 mois.

1. On a reçu les réponses de 93 % des refuges.
2. La période de déclaration précise peut varier. On a demandé aux refuges de fournir les renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2006 ou pour leur propre exercice financier de 12 mois.
3. Comprend toutes les femmes mariées, séparées et vivant en union libre.
4. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100 (p. ex. les répondants peuvent avoir choisi plus d'une réponse).
5. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100. Les femmes ayant des responsabilités parentales comprennent les femmes admises dans des refuges avec ou sans leurs enfants. Toutefois, on ignore si les femmes admises sans leurs enfants en avaient la garde au moment de l'admission.
6. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

La majorité des femmes qui ont quitté un refuge le jour de l'instantané n'avaient pas l'intention de retourner chez elles auprès de leur conjoint ou de leur partenaire. Environ le quart (26 %) des femmes prévoient aménager un nouveau logement sans leur conjoint ou leur partenaire, 20 %, se rendre dans un autre refuge, 14 %, retourner chez elles sans leur conjoint ou leur partenaire, 9 %, demeurer chez des amis ou des personnes apparentées et 6 %, se diriger vers un autre type de logement⁷. On ignore où 6 % des femmes prévoient demeurer après avoir quitté le refuge. Enfin, on s'attend à ce que 20 % des femmes environ soient retournées auprès de leur conjoint ou de leur partenaire.

Environ le tiers (31 %) des femmes violentées ont indiqué que la police était intervenue dans l'affaire de violence la plus récente; des accusations ont été portées contre l'agresseur dans 59 % des cas.

Profil des refuges en 2005-2006

Approximativement 9 refuges sur 10 (91 %) desservent des populations urbaines et suburbaines, alors que 35 % des refuges offrent leurs services à des populations rurales et 29 %, aux populations vivant dans les réserves⁸.

Environ 6 % des refuges étaient situés dans une réserve, 4 % appartenaient à un conseil de bande et 3 % étaient exploités par un conseil de bande.

La majorité des refuges offrent aux résidentes les services internes suivants : défense des droits (93 %), planification de la sécurité ou de la protection (93 %), transport ou accompagnement (93 %), services d'aiguillage pour un logement (89 %) et counselling individuel à court terme (86 %).

Les établissements offrent aussi sur place des services aux non-résidentes qui avaient besoin d'aide. Ces services comprenaient des lignes d'écoute téléphoniques (69 %), la planification de la sécurité ou de la protection (64 %), la défense des droits (63 %), les services d'aiguillage pour un logement (51 %), les services juridiques (50 %), le counselling individuel à court terme (50 %), l'aide financière ou les services de bien-être (50 %), les services adaptés à la culture des femmes autochtones (49 %), les services axés sur les besoins des lesbiennes (49 %) et les services adaptés à la culture des femmes appartenant à une minorité ethnoculturelle ou visible (48 %).

Les services offerts sur place aux enfants comprenaient les espaces récréatifs extérieurs (78 %) et intérieurs (75 %), le counselling individuel à court terme (58 %), les services adaptés à la culture des enfants autochtones (51 %) et les services adaptés à la culture des enfants appartenant à une minorité ethnoculturelle ou visible (50 %).

Environ 8 refuges sur 10 (81 %) ont dit avoir au moins une entrée permettant l'accès aux personnes en fauteuil roulant, 69 % des refuges ont fait état de salles de bains accessibles en fauteuil roulant et la même proportion de refuges ont fait état de chambres à coucher accessibles en fauteuil roulant. Approximativement 1 refuge sur 8 (17 %) offre des services aux personnes aveugles ou ayant une déficience visuelle et une proportion similaire de refuges (12 %) offrent des services aux personnes sourdes ou ayant une déficience auditive.

Enfin, 100 établissements ont dit avoir consacré au total 1 976 heures⁹ par semaine à des services d'approche. Les services d'approche comprenaient la prestation d'information, l'accompagnement des victimes devant les tribunaux, la rencontre avec les clients afin de discuter des possibilités et des options, et la participation aux activités des centres de consultation.

7. Comprend les hôpitaux, les services d'hébergement (c.-à-d. des foyers de groupes et des centres de désintoxication et de réadaptation) et les motels.

8. Les régions urbaines et suburbaines comptent au moins 1 000 habitants et ont une densité de population d'au moins 400 habitants par kilomètre carré. Les régions rurales comprennent les petites villes, les villages et d'autres endroits peuplés comptant moins de 1 000 habitants. Une réserve est définie comme une parcelle de terrain que le gouvernement fédéral a mis à la disposition et au profit d'une bande des Premières nations régie par Affaires indiennes et du Nord Canada.

9. Alors que le nombre d'heures consacrées à ces services variait selon le refuge, la moyenne provinciale s'établissait à 20 heures par semaine.

Feuille d'information — Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut¹

Le questionnaire de l'Enquête sur les maisons d'hébergement de 2005-2006 a été envoyé à 16 établissements (soit 6 au Yukon, 6 dans les Territoires du Nord-Ouest et 4 au Nunavut) reconnus pour fournir des services d'hébergement aux femmes violentées vivant au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut.

On a dénombré 3 008 admissions (soit 857 au Yukon, 907 dans les Territoires du Nord-Ouest et 1 244 au Nunavut) de femmes et d'enfants à charge pour la période allant du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006².

Profil des résidents le 19 avril 2006

Lors de l'instantané pris le 19 avril 2006, 114 personnes résidaient dans des refuges au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut : 54 % (62) étaient des femmes et 46 % (52), des enfants à charge.

Neuf femmes sur dix (56) qui résidaient dans des refuges le 19 avril 2006 avaient été victimes de mauvais traitements. Les autres femmes ont été admises pour d'autres raisons, comme des problèmes de logement.

Parmi les femmes admises en raison de mauvais traitements, 73 % fuyaient la violence psychologique ou affective, 60 %, la violence physique, 39 %, les menaces, 34 %, l'exploitation financière, 27 %, le harcèlement et 11 %, la violence sexuelle³.

Trois femmes sur dix qui fuyaient une situation de violence ont été admises avec leurs enfants; 71 % de ces enfants (34) avaient moins de 10 ans.

La moitié des femmes ayant des responsabilités parentales qui ont été admises en raison de la violence ont dit qu'elles cherchaient aussi à protéger leurs enfants contre des situations de violence telles que l'observation de la violence envers leur mère, la violence psychologique (35 %), les mauvais traitements physiques (19 %), les menaces (19 %), la négligence (19 %) et la violence sexuelle (8 %) ⁴.

Plus de la moitié (54 %) des femmes violentées ont indiqué que l'agresseur était leur conjoint ou leur partenaire. En outre, 18 % des femmes ont subi la violence infligée par un ex-conjoint ou un ex-partenaire, 18 %, par une autre personne, 7 %, par leur petit ami ou un ancien petit ami et 4 %, par une personne apparentée.

Le plus souvent, les femmes résidant dans des refuges le 19 avril 2006 s'y étaient présentées spontanément (48 %). D'autres femmes avaient été aiguillées par des membres de la famille ou des amis (9 %), ou par un autre organisme communautaire (7 %) ⁵.

Plus de la moitié (52 %) des femmes (12) se trouvant dans des refuges le 19 avril 2006 s'y étaient rendues auparavant. Parmi ces clientes réitérantes, la moitié avaient résidé dans le refuge au moins une fois au cours de l'année précédente, 16 % s'y étaient rendues de deux à quatre fois et 9 % y étaient

1. En 2006, seulement 16 établissements offraient des services d'hébergement aux femmes violentées vivant au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut; au total, 44 % des refuges ont participé à l'Enquête sur les maisons d'hébergement (EMH). Étant donné le nombre restreint d'établissements et les faibles taux de réponse à l'EMH de 2005-2006 dans ces territoires, les renseignements sur les refuges situés au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut ont été combinés (sauf indication contraire) pour des raisons de confidentialité et de qualité des données.
2. La période de déclaration précise peut varier. On a demandé aux refuges de fournir les renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2006 ou pour leur propre exercice financier de 12 mois.
3. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100 (p. ex. les répondants peuvent avoir choisi plus d'une réponse).
4. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100. Les femmes ayant des responsabilités parentales comprennent les femmes admises dans des refuges avec ou sans leurs enfants. Toutefois, on ignore si les femmes admises sans leurs enfants en avaient la garde au moment de l'admission.
5. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

allées cinq fois ou plus. Pour le quart des clientes réitérantes, le dernier séjour remontait à plus de 12 mois.

Par ailleurs, le quart des femmes qui ont quitté un refuge le jour de l'instantané avaient l'intention de retourner chez elles auprès de leur conjoint ou de leur partenaire, alors que 25 % prévoyaient se rendre dans un autre refuge. En outre, 34 % des femmes avaient l'intention de demeurer chez des amis ou des personnes apparentées, ou de se diriger vers un autre type de logement⁶. Enfin, on ignore où 17 % des femmes prévoyaient demeurer après avoir quitté le refuge.

Environ le tiers (29 %) des femmes violentées ont indiqué que la police était intervenue dans l'affaire de violence la plus récente; des accusations ont été portées contre l'agresseur dans la moitié des cas.

Profil des refuges en 2005-2006

Près de 9 refuges sur 10 (88 %) desservait des populations urbaines et suburbaines, alors que 44 % des refuges offraient leurs services à des populations rurales et 19 %, aux populations vivant dans les réserves⁷.

L'ensemble des refuges offraient aux résidentes les services internes suivants : planification de la sécurité ou de la protection et services adaptés à la culture des femmes autochtones. Parmi les autres services offerts, on retrouve la défense des droits (94 %), les services d'aiguillage pour un logement (94 %), les services adaptés à la culture des femmes appartenant à une minorité ethnoculturelle ou visible (88 %), le counselling individuel à court terme (81 %), les services aux femmes ayant une incapacité (81 %), le transport ou l'accompagnement (81 %), les compétences parentales (75 %) et les services axés sur les besoins des lesbiennes (75 %).

Les établissements offraient aussi sur place des services aux non-résidentes qui avaient besoin d'aide. Ces services comprenaient des lignes d'écoute téléphoniques (69 %), la planification de la sécurité ou de la protection (69 %), le counselling individuel à court terme (56 %), les services adaptés à la culture des femmes autochtones (56 %), la défense des droits (56 %), les services d'aiguillage pour un logement (50 %) et les services axés sur les besoins des lesbiennes (50 %).

Les services offerts sur place aux enfants comprenaient les espaces récréatifs extérieurs (94 %) et intérieurs (81 %), le counselling individuel à court terme (63 %), les services adaptés à la culture des enfants autochtones (69 %), les services adaptés à la culture des enfants appartenant à une minorité ethnoculturelle ou visible (56 %) ainsi que l'orientation de groupe (56 %).

Près de 9 refuges sur 10 (88 %) ont dit avoir au moins une entrée permettant l'accès aux personnes en fauteuil roulant, 81 % des refuges ont fait état de chambres à coucher accessibles en fauteuil roulant et 81 % ont fait état de salles de bains accessibles en fauteuil roulant. Environ 3 refuges sur 10 (31 %) offraient des services aux personnes aveugles ou ayant une déficience visuelle et 19 % offraient des services aux personnes sourdes ou ayant une déficience auditive.

Enfin, 14 établissements ont dit avoir consacré au total 364 heures⁸ par semaine à des services d'approche. Les services d'approche comprenaient la prestation d'information, l'accompagnement des victimes devant les tribunaux, la rencontre avec les clients afin de discuter des possibilités et des options, et la participation aux activités des centres de consultation.

6. Comprend les hôpitaux, les services d'hébergement (c.-à-d. des foyers de groupes et des centres de désintoxication et de réadaptation) et les motels.

7. Les régions urbaines et suburbaines comptent au moins 1 000 habitants et ont une densité de population d'au moins 400 habitants par kilomètre carré. Les régions rurales comprennent les petites villes, les villages et d'autres endroits peuplés comptant moins de 1 000 habitants. Une réserve est définie comme une parcelle de terrain que le gouvernement fédéral a mis à la disposition et au profit d'une bande des Premières nations régie par Affaires indiennes et du Nord Canada.

8. Alors que le nombre d'heures consacrées à ces services variait selon le refuge, la moyenne provinciale s'établissait à 26 heures par semaine.